



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le six avril, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-huit mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denis KATRA, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Alain ZEGRE, Vincent KERCKHOVE Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité, le compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

Délibération 17 04 05

### PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION DU STAND DU MOULIN

**Coût H.T. de l'opération :**

**67505.35H.T.**

#### 4 - Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière	0 €	- DETR		
TRAVAUX	67 505.35 €	- Conseil départemental	16 876.33 €	25 %
		- Conseil régional		
Architecte		- Europe	16 876.33 €	25 %
Coordinateur SPS		- CASO (à détailler)		
Contrôle technique		- parlementaire	5 400.14 €	8 %
Relevé topographique		- délégation, produits publicitaires et partenaires privés		
Coût total de l'opération	<b>67 505.35€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>39 153.10 €</b>	<b>58%</b>
Montant des recettes de commercialisation générés par l'investissement (à déduire du coût de l'opération pour définir la base éligible) <i>Rubrique à compléter uniquement pour les dossiers relevant du développement</i>		- Fonds propres	28 352.25 €	42 %
		<b>Sous-total</b>	<b>28 352.25€</b>	<b>42 %</b>

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
11 AVR. 2017

<i>économique</i>				
TOTAL base éligible	€	<b>Total de ressources</b>	<b>67 505.35 €</b>	<b>100%</b>

Il convient d'autoriser Monsieur le maire à établir toutes les démarches nécessaires, notamment les demandes de subventions à toutes signatures de documents obligatoires.

A l'unanimité, le délibéré entendu,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions et signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Publié et rendu exécutoire le six avril deux mille dix-sept  
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le six avril deux mille dix-sept  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

  
Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

11 AVR. 2017



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le six avril, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-huit mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denis KATRA, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Alain ZEGRE, Vincent KERCKHOVE Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité, le compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

Délibération 17 04 06

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe LAVOGIEZ, après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées article par article en rappelant les objectifs décidés fin 2016 sur le Compte Administratif, précisant que ce sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		136 739.40		1 736.99		138 476.39
Opérations de l'exercice 2016	494 446.79	562 253.93	373 665.66	242 486.14	868 112.45	804 740.07
Résultats de clôture SEBN		43 726.19		130 237.24		173 963.43
Totaux	494 446.79	742 719.52	373 665.66	374 460.37	868 112.45	1 117 179.89
Résultat de clôture		248 272.73		794.71		

Besoin de financement

Excédent de financement

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER le  
11 AVR. 2017

Restes à réaliser DEPENSES	15 968.00
Restes à réaliser RECETTES	
besoin total de financement	15 173.29

1 - Constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatif nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'en sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en co déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation ni réserve

2 - Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

3 - Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

4- Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

au compte 1068	15 173.29	recettes d'investissement
au compte 002>	233 099.44	recettes de fonctionnement

APPROUVE le Compte Administratif 2016 à 13 voix POUR

APPROUVE l'affectation de résultat présenté

APPROUVE le Compte de Gestion 2016, à 15 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Publié et rendu exécutoire le six avril deux mille dix-sept  
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le six avril deux mille dix-sept  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
11 AVR. 2017

062226

Centre des Finances Publiques de ARDRES

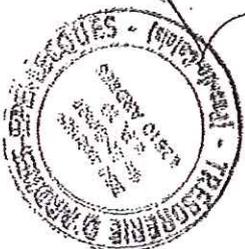
Dissolution SEBN BC 26300 vers BAYENGHEM LES EPERLECQUES BC 21200

Etat Justificatif d'Intégration du Budget Collectivité (BC) Source: Dissous dans le BC Cible

Balance de sortie		Résultats cumulés		A reprendre, par délibération, au budget Cible N		
BC 26300		BC 21200				
Résultats de Clôture N		Résultats de Clôture N-1				
Section	Montant	Section	Montant	Section	Montant	
SI	- 161 569,08	SI	-129 442,53	SI	794,71	Reprise au budget N
SF	43 726,19	SF	204 546,54	SF	248 272,73	Ligne 001
						Ligne 002 montant net de la part affectée en SI (c/1068) au titre des résultats de clôture N-1 du BC Cible

A Ardres, le 29 mars 2017

Le comptable

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

11 AVR. 2017



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le six avril, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-huit mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denis KATRA, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Alain ZEGRE, Vincent KERCKHOVE Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité, le compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

=====  
Délibération 17 04 07

### Objet : VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Le Maire expose : taux actuels

Habitation > 13.80 %

Foncier bâti > 14.22 %

Foncier non bâti > 45.57 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux

Le conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE de retenir les taux suivants pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Habitation > 13.80 %

Foncier bâti > 14.22 %

Foncier non bâti > 45.57 %

A l'unanimité, le délibéré entendu,

ACCEPTÉ de ne pas augmenter les taux communaux

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le six avril deux mille dix-sept

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le six avril deux mille dix-sept

Pour extrait certifié conforme

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

11 AVR. 2017

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le six avril, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-huit mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denis KATRA, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Alain ZEGRE, Vincent KERCKHOVE Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité, le compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

Délibération 17 04 08

### BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de la commission. Article par article, le budget primitif proposé est équilibré sans augmenter les taux des impôts, il donne la parole à Monsieur Philippe LAVOGIEZ

Section de fonctionnement :

Dépenses	771 379.44€uros	Recettes	771 379.44 €uros
----------	-----------------	----------	------------------

Section d'investissement :

Dépenses	214 723.32 €uros	Recettes	214 723.32 €uros
----------	------------------	----------	------------------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents  
APPROUVE la proposition de la commission des finances  
AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le BP 2017

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

11 AVR. 2017

Le Budget est annexé à cette présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Publié et rendu exécutoire le six avril deux mille dix-sept  
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le six avril deux mille dix-sept  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

  
Jean-Michel BOUHIN \* 



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le six avril, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-huit mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Étaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denis KATRA, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Alain ZEGRE, Vincent KERCKHOVE Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité, le compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

=====  
Délibération 17 04 09

### INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS (augmentation de l'indice de base)

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017,

Au 1<sup>er</sup> février 2017, l'indice brut de base de calcul pour les indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux est passé de 1015 à 1022. Il convient donc de délibérer.

Voir tableau en annexe

A l'unanimité, le délibéré entendu,

APPROUVE cette augmentation

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le six avril deux mille dix-sept

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le six avril deux mille dix-sept

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

  
Jean-Michel BOUHIN

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
11 AVR. 2017



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le six avril, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-huit mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denis KATRA, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNNOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Alain ZEGRE, Vincent KERCKHOVE Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité, le compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

Délibération 17 04 10

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

11 AVR. 2017

### SECURISATION DU CARREFOUR

Il convient de voter une nouvelle fois sur le plan de financement prévisionnel, car la totalité des travaux n'est pas éligible à la DETR.

#### **Coût prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable**

**Coût H.T. de l'opération :** 243 911.74€ H.T

#### **4 - Plan de financement de l'opération**

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière	0 €	- DETR	36 121.00 €	20% Sur la base éligible
TRAVAUX	240 011.74 €	- Etat (à détailler)		
Autres (honoraires)		- Conseil départemental	30 489.00 €	12.50%
Maîtrise d'œuvre Architecte	2 400.00 €	- Conseil régional		
Coordinateur SPS		- Europe		
Relevé topographique	1 500.00€	- Autre (à détailler) CASO	48 782.00€	20%
Imprévus 5 %		- Parlementaire		
Coût total de l'opération	243 911.74 €	<b>Sous-total</b>	<b>115392.00 €</b>	

Montant des recettes de commercialisation générés par l'investissement (à déduire du coût de l'opération pour définir la base éligible) <i>Rubrique à compléter uniquement pour les dossiers relevant du développement économique</i>		- Fonds propre		
		- Emprunts	128 520.00 €	52.69%
		- Crédit-bail		
		<b>Sous-total</b>	<b>128 520.00 €</b>	
TOTAL base éligible	180 606.46 €	<b>Total de ressources</b>	<b>243 911.74 €</b>	

Il convient d'autoriser Monsieur le maire à établir toutes les démarches nécessaires, notamment les demandes de subventions à toutes signatures de documents obligatoires.

A l'unanimité, le délibéré entendu,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à établir les demandes de subvention et signer tous documents utiles

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Publié et rendu exécutoire le six avril deux mille dix-sept  
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le six avril deux mille dix-sept  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
11 AVR. 2017



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le six avril, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-huit mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denis KATRA, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNNOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Alain ZEGRE, Vincent KERCKHOVE Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité, le compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

Délibération 17 04 11

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

11 AVR. 2017

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITÉ des membres présents

APPROUVE les propositions suivantes :

Amicale du Personnel > 6100.00 €

Couture et pause-café > 150.00

A l'unanimité, le délibéré entendu,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les versements de ces deux subventions

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le six avril deux mille dix-sept

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le six avril deux mille dix-sept

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

  
Jean-Michel BOUHIN





# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le six avril, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-huit mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denis KATRA, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Alain ZEGRE, Vincent KERCKHOVE Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité, le compte-rendu du sept mars deux mille dix-sept est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

=====  
Délibération 17 04 12

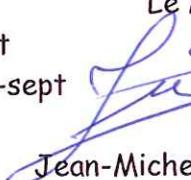
### ACQUISITION PARCELLE

Une propriété sur la commune est en vente. Plusieurs parcelles sont concernées. Monsieur le Maire propose d'acheter cette parcelle afin d'y créer un cimetière supplémentaire et de revendre le reste en parcelles constructible. Il est également envisagé de vendre la parcelle rue du Communal.

L'ensemble de ces parcelles est estimé à 170 000 € ainsi que les frais.

A l'unanimité, le délibéré entendu,  
AUTORISE Monsieur le Maire à étudier la possibilité d'acquérir uniquement une partie afin d'y créer un cimetière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Publié et rendu exécutoire le six avril deux mille dix-sept  
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le six avril deux mille dix-sept  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
  
Jean-Michel BOUHIN  


REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

11 AVR. 2017